

DÉCISION DU MAIRE
PRISE SUR DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Objet : **Signature d'un bail d'habitation avec Madame Mélanie LEGER, agent administratif au service scolaire, pour un logement T2 sis 2 rue des Usiniers à GEX, couvrant la période du 03/09/2025 au 31/10/2025 (3.3.)**

Service : *Direction générale des services (MM)*

Monsieur le maire de la commune de Gex,

VU la délibération du conseil municipal n° 2020_049_DEL en date du 25 mai 2020, délégrant à Monsieur le maire un certain nombre d'attributions conformément aux articles L. 2122.22 et suivants du code général des collectivités territoriales,

VU la délibération du conseil municipal n° 2021_023_DEL en date du 1^{er} mars 2021 sur la valeur locative de référence servant au calcul des loyers,

CONSIDÉRANT que Madame Mélanie LEGER occupe les fonctions d'agent administratif au service scolaire de la Ville de Gex, et qu'elle ne dispose pas de logement répondant à ses besoins dans le parc locatif privé,

CONSIDÉRANT que la superficie de son logement, sis 2, rue des Usiniers 01170 GEX, comprend 51 m², le rez-de chaussée n'étant pas pris en compte du fait de l'humidité (considéré comme une cave),

DÉCIDE

-  **DE SIGNER** le bail d'habitation ci-annexé avec Madame Mélanie LEGER pour la période du 03/09/2025 au 31/10/2025, pour un T2 sis **2 rue des Usiniers** 01170 GEX, d'une surface utile de 51 m² et moyennant un loyer mensuel révisable annuellement, fixé à 327,93 euros + 70 euros de provisions pour charges locatives.

Pour copie conforme,
Fait à Gex, le 2 septembre 2025.
Le maire,
Patrice DUNAND



Le Maire soussigné certifie le caractère exécutoire de la présente décision télétransmise en S/Préfecture de Gex le 03 septembre 2025, publiée sur le site internet de la Ville le 03 septembre 2025.